

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **mardi 22 février 2022 à 20h à distance**. Un lien pour y participer à distance vous sera communiqué quelques jours avant.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **Finances**
Ratification d'une décision du Collège communal modifiant le budget 2022.
- 2°) **Finances**
Ratification d'un article 60.
- 3°) **Finances**
Contrôle de caisse pour la période du 1^{er} janvier au 30 novembre 2021.
- 4°) **Finances**
Octroi de subsides.
- 5°) **Marchés publics**
Approbation des conditions et du mode de passation "Remplacement du pont de Malmaison vers Honville".

- 6°) **Marchés publics**
Approbation des conditions et du mode de passation "Entretien des voiries agricoles".
- 7°) **Personnel**
Obligation d'emploi de travailleurs handicapés au sein des services publics.
- 8°) **Personnel**
Recrutement d'un ouvrier communal.
- 9°) **Fabrique d'église de Menufontaine**
Approbation du compte 2020.
- 10°) **Fabrique d'église de Menufontaine**
Approbation du budget 2022.
- 11°) **Fabrique d'église de Fauvillers - Bodange**
Approbation du budget 2022.
- 12°) **Question(s) d'actualité**

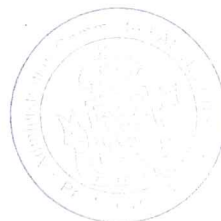
HUIS CLOS

- 13°) **Personnel**
Désignation d'un agent Planificateur d'Urgence (PLANU).
- 14°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le Collège communal.

Fauvillers, le mardi 8 février 2022

La Directrice générale,

Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,

Nicolas STILMANT

